



## Fiche de suivi

### Formation initiale d'équipier SPV

Cette fiche vous permet de suivre l'avancement de la formation initiale d'équipier de SPV, elle est le lien entre le chef de centre et le service formation. Elle permet de contrôler l'acquisition des compétences ouvrant à l'obtention du diplôme d'équipier SPV.

<b>CIS :</b>	<b>Matricule :</b>
<b>Nom :</b>	<b>Prénom :</b>
<b>BNJSP :</b>	

L'obtention du diplôme du Brevet National de Jeunes Sapeur-Pompier valide l'ensemble des modules de formation d'équipier. Le SPV détient alors les compétences des activités : SSUAP (4<sup>ème</sup>) / INC / PPABE

#### Formation initiale d'équipier SPV (prérequis obligatoire):

Formations Modules à acquérir	Nombre de journées de formation	Missions opérationnelles	Date de validation <sup>(1)</sup>
Module Transverse <sup>(2)</sup>	3 j	Statut d'apprenant incendie et de protection des personnes et des biens	
Equipier PS <sup>(2)</sup>	5 j	Statut d'apprenant SSUAP (4 <sup>ème</sup> au VSAV)	

#### Formation initiale d'équipier SPV par activités :

Formations Modules à acquérir	Nombre de journées de formation	Missions opérationnelles	Date de validation <sup>(1)</sup>
Equipier SUAP <sup>(3)</sup>	5 j	Secours à personnes	
Equipier SR1 <sup>(3)</sup>	2 j	Secours Routier (abordage)	
Equipier INC <sup>(3)</sup>	4 j	Incendie (tous feux)	
Equipier PPABE <sup>(4)</sup>	1 j	Opérations diverses	

#### Modules complémentaires obligatoires pour les anciens JSP :

Modules	Date de réalisation	Nom et signature du formateur
FMPA CEPARI		
FMPA CAISSON		

- (1) Ces colonnes sont à compléter dès réception des attestations de réussite aux différents modules.
- (2) Les prérequis sont à réaliser dans l'ordre du tableau.
- (3) Ces modules permettent au SPV de s'orienter dans l'activité de son choix (SAP et/ou INC) ceci en accord avec son chef de centre.
- (4) Ce module est obligatoire pour être titularisé.

**Module complémentaire « matériel du centre à servir » :**

Le SPV doit être formé localement ou lors des immersions opérationnelles à la mise en œuvre de ces matériels avant toute mise en œuvre en opération.

Les séquences de formation suivantes ne peuvent être réalisées qu'après obtention du module transverse et de l'équipier SUAP.

Formation complémentaire aux modules suivants	Formations complémentaires	Thèmes à aborder	Date réalisation	Date et nom du formateur
Recrutement	Dans le centre d'affectation	Livret d'accueil, memento EPI, différents GDO/GTO		
Module équipier	Équipier échelier	Evolution sur une échelle aérienne, établissement d'une lance		
	Equipier engins ou matériels spécifiques	Utilisation tronçonneuse		
		Embarcation ( <i>même sans permis bateau, règles de sécurité et comportement</i> )		
		Pompe d'épuisement, assèchement		
		Outils de forçement		
		Matériel hyménoptères		
		Caméra thermique, explosimètre,		
	Groupe électrogène			
Formation complémentaire ascenseur	Ascenseurs du secteur d'intervention (particularité, visite)			

**Immersion opérationnelles <sup>(4)</sup> :**

Dates	CIP d'immersion	Signature du chef de CIP

**Modalités d'utilisation :**

*Cette fiche doit être retournée au service formation dès la validation de l'ensemble des modules à acquérir. Dès réception, le service formation établira, après vérification, le diplôme de **Formation initiale d'équipier de sapeur-pompier volontaire**, ce diplôme permet la titularisation (appellation 1<sup>ère</sup> classe).*

Date et signature du stagiaire :

Date, nom et signature du chef de centre :

Date de réception au SDIS :	Date diplôme d'équipier :
-----------------------------	---------------------------